



Le CDI en questions

publié le 26/11/2007

Le CDI en questions :

Qui ?

Le CDI est géré et animé par un professeur documentaliste, Mme Lavergne.
Il est ouvert à tous les membres de la communauté éducative.



Où ?

Le CDI est situé au premier étage du bâtiment A. Il est composé d'une vaste salle lumineuse, partagée en plusieurs secteurs : le coin lecture, l'espace travail, le coin informatique, le secteur orientation scolaire et professionnelle. Une salle attenante, avec accès direct au CDI, permet des activités diverses : travail de groupes, expositions, etc...



Quand ?

Le CDI est ouvert de 8h à 11h10 et de 11h55 à 16h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les élèves y sont accueillis, en fonction des places disponibles, selon les modalités suivantes :

- Pendant les heures d'étude (inscription auprès du surveillant de l'étude)
- Pendant la pause méridienne (inscription auprès de la documentaliste)
- Avec un professeur et la classe entière, pour un travail sur documents.
- Pendant les heures d'IDD, pour des recherches.

Cas particulier des élèves de 6e : Une heure par quinzaine et par 1/2 groupe est prévue dans l'emploi du temps des classes de 6ème pour l'initiation à la recherche documentaire. Pendant ces heures, le CDI ne peut accueillir aucun autre utilisateur.



Quoi ?

Le fonds documentaire se compose de :

- documentaires
- usuels (encyclopédies, dictionnaires...)
- périodiques
- ouvrages de fiction (romans, BD, contes...)
- documentation sur l'orientation scolaire et sur les métiers

5 ordinateurs sont à la disposition des élèves pour les recherches et pour la production de documents.

Pour quoi ?

Les activités possibles au CDI sont les suivantes :

- lire et emprunter des documents
- faire des recherches
- faire des devoirs qui nécessitent l'utilisation de documents

Ce n'est pas une salle d'étude ni une salle de jeux !

L'accès aux ordinateurs est réservé aux recherches à caractère pédagogique, comme le stipule la charte informatique du collège.

Comment ?

Au CDI, le silence est de rigueur !

Il est donc demandé aux élèves de se comporter correctement et de respecter le travail des autres.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.